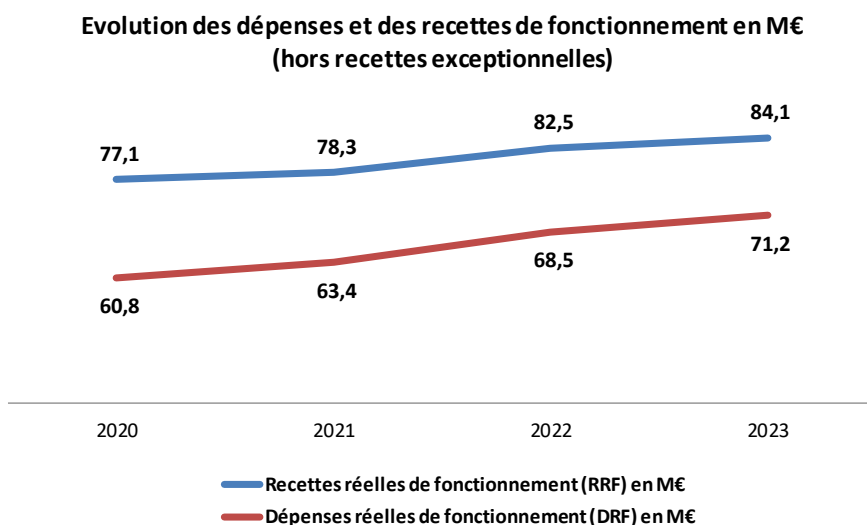


INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES issues du ROB (Suite loi NOTRe)

Une situation financière qui devrait légèrement se dégrader en 2023 avec un fort impact de l'inflation et de la crise énergétique : quelques éléments rétrospectifs

Dans la continuité de 2022, et malgré la guerre en Ukraine et ses conséquences, la situation financière de la ville resterait saine même si l'épargne se dégraderait légèrement sous l'effet de la dynamique forte des dépenses de fonctionnement + 3.9 % par rapport au CA 2022 (après déjà + 8.2 % l'an passé du fait de l'inflation, des fluides et de l'augmentation du point d'indice entre autre) et de recettes moins dynamiques mais qui progresseraient néanmoins de 2.1 % (net ralentissement des droits de mutation notamment).



En matière de recettes courantes, les produits des services après une hausse importante post Covid, poursuivent leur dynamique à + 2.5 % soit l'effet à la fois de l'impact de l'inflation sur les tarifs mais également de l'effet volume sur la fréquentation des services municipaux. La fiscalité locale devrait rester dynamique du fait de la revalorisation des bases à hauteur de + 7.1 % en 2023 (+ 6.3 % pour 44.9 M€ contre 42.2 M€ en 2022) et sans augmentation du taux de la part communale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

La Ville a par ailleurs fait face comme la majorité des collectivités à une baisse des droits de mutation estimée à ce stade à 20 %. Ils devraient atteindre toutefois 2.5 M€ contre 3.1 M€ en 2022.

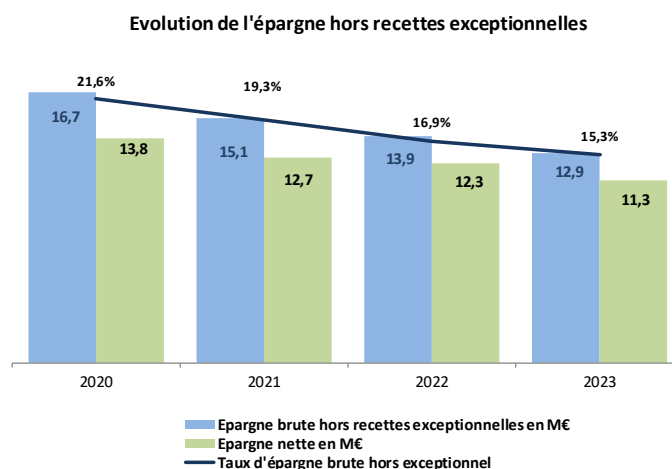
A noter une nouvelle baisse des dotations et participations (-2.45 % pour 11.5 M€ contre 11.8 M€ en 2022) du fait notamment de la fin du contrat enfance jeunesse (versement seulement du solde en 2023). A compter de 2024, on parlera de convention territoriale globale.

En matière de dépenses de fonctionnement, après la reprise des activités post covid, l'année 2023 a été une nouvelle fois marquée par la forte inflation et ses conséquences à la fois sur les dépenses courantes mais également sur les charges de personnel :

- Augmentation des charges de gestion courante de + 3.12 % pour un volume de 14.2 M€ contre 13.7 M€ en 2022. En 2023, l'augmentation des fluides devrait être limitée compte tenu de l'opération de revente d'énergie faite par Nantes Métropole fin 2022, qui a permis d'atténuer le prix de 2023 (maintien du budget 2022 à hauteur de 1.8 M€). Reste l'effet volume sur la fin de l'année à bien maîtriser.
- Les charges de personnel connaîtront de nouveau une forte augmentation (+ 6.0 % pour 52.1 M€ contre 49.1 M€ en 2022) sous l'effet d'une part de l'augmentation du point d'indice et du SMIC mais également de l'impulsion qu'a souhaité donner la Ville à partir de septembre 2022 à

la réduction de la précarité à la direction de l'Education et qui a produit ses fruits en année pleine en 2023 notamment.

De ce fait, l'épargne brute hors exceptionnel connaîtrait une baisse de - 9.39 %. Son taux passerait de 16.9 % en 2022 à 15.3 % en 2023.



A titre de comparaison, au niveau national et pour l'ensemble des collectivités locales, l'épargne brute serait en repli de - 9 % sous l'effet de la reprise des dépenses de fonctionnement à + 5.8 % et de recettes de fonctionnement à seulement + 3.2 %. Cette baisse serait surtout visible pour les départements fortement impactés par la baisse des droits de mutation.

En effet, pour le bloc communal la baisse serait de -2.6 % avec + 5.5 % sur les dépenses et + 4.3 % sur les recettes (avec un impact fort de la fiscalité et de la revalorisation des bases à hauteur de 7.1 %)

Source : La note de conjoncture de la Banque Postale

Par ailleurs en 2021, le taux d'épargne de la ville a atteint 19.3 % contre seulement 13.8 % au niveau de la strate (source-collectivités locales.gouv.fr). A noter que les données 2022 ne sont pas disponibles à ce jour.

La ville poursuit son désendettement

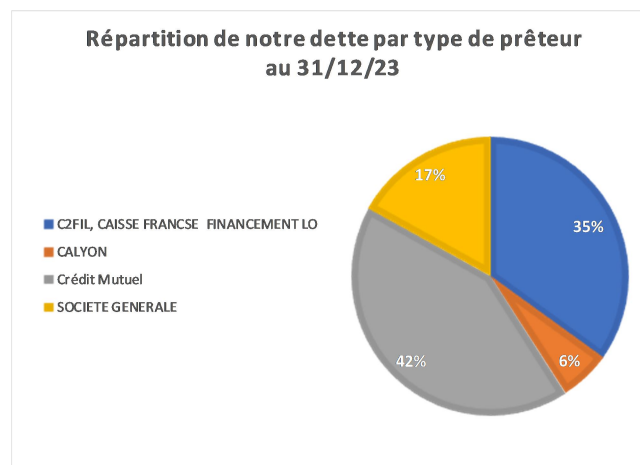
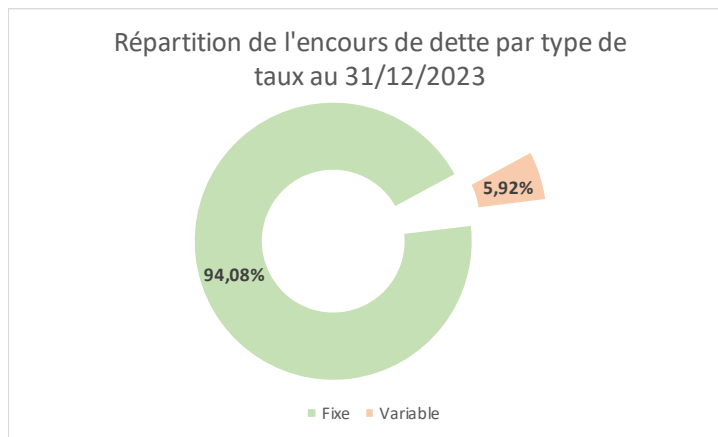
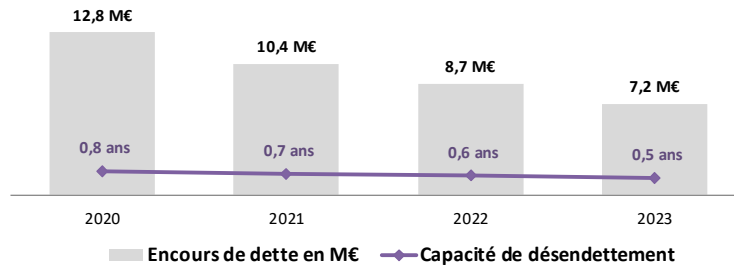
La Ville poursuit son désendettement engagé depuis de nombreuses années. Le stock de dette est ainsi passé de 40.5 M€ (en 2014) à 7.2 M€ en 2023 soit un désendettement de 33.3 M€.

Au 31 décembre 2023, la ville a 6 lignes d'encours dont une à taux variable dont le taux connaît une augmentation du fait du marché actuel avec 3.99 % (capital restant dû seulement 421 053 €).

Le ratio montrant la capacité de remboursement de notre dette est sensible à l'évolution de notre niveau d'épargne brute. En 2023, il faudra à la Ville moins d'une année d'épargne brute pour rembourser sa dette soit un niveau nettement en dessous du seuil d'alerte à ne pas dépasser dans la loi de programmation des finances publiques (12 ans).

A titre de comparaison, les communes de même strate avaient en 2021 une capacité de remboursement de leur dette de 4.86 ans (source-collectivités locales.gouv.fr). A noter que les données 2022 ne sont pas disponibles à ce jour.

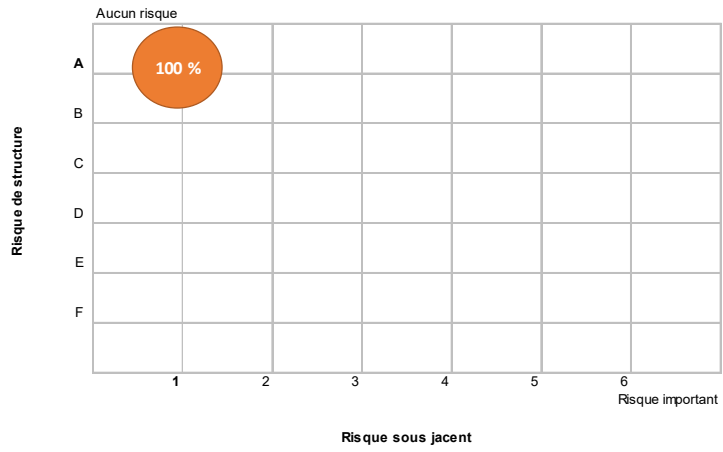
Evolution de l'endettement



Saint-Herblain a pratiqué au fil du temps une gestion active de sa dette ce qui lui permet d'avoir une dette très peu risquée. Selon la charte Gissler, 100 % des emprunts sont classés 1A¹ fin 2022, soit le risque le plus faible.

¹ Définition : Taux fixe simple, taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)

Typologie de la réparation de l'encours suivant la charte Gissler



Un contexte budgétaire soumis à des incertitudes mais aussi des opportunités

Le projet de la loi de programmation des Finances Publiques maintient une trajectoire de réduction de la dépense publique permettant un redressement des finances au sein de laquelle les collectivités seraient associées via un objectif volontaire de réduction en volume de leurs dépenses de fonctionnement de 0.5 % par an mais sans dispositif coercitif à ce stade.

La ville fait donc le choix d'inscrire un niveau de dépenses conforme aux ambitions de son programme politique et à la dynamique de ces recettes. Mais cette stratégie pourrait être revue si la trajectoire envisagée par le gouvernement ne se réalisait pas et que le gouvernement impose alors aux collectivités, à travers des contrats de confiance, un encadrement des dépenses.

Pour 2024, la ville s'inscrit dans une projection marquée une nouvelle fois par une forte inflation qui se répercute dorénavant sur la commande publique et l'actualisation de l'ensemble des marchés ainsi que sur les charges de personnels.

De même, le recours à l'emprunt est devenu beaucoup plus onéreux avec une courbe des taux très défavorable en 2023 et des anticipations 2024 qui ne prévoit malheureusement pas de baisse.

Toutefois, ce budget se veut responsable et respectueux autour de la solidarité, de l'éducation et de la transition écologique.

A noter que la Ville va être impactée en 2024 par deux tendances majeures :

- **La coopération métropolitaine avec la poursuite de la déclinaison du pacte de solidarité et de coopération** : en 2024, la dotation de solidarité communautaire devrait poursuivre sa dynamique avec + 115 K€ soit + 4 %. En effet, lors du renouvellement du pacte de solidarité, l'axe solidarité avait été renforcé en intégrant un critère logement social et ce pour accompagner les communes qui assument les plus grandes charges de pauvreté. C'est le cas pour Saint-Herblain, qui est une des seules communes de la métropole à dépasser le taux de 25 % de logements sociaux.

Par ailleurs, au-delà des mécanismes financiers, Nantes Métropole s'est engagée dès 2001 dans une démarche de mutualisation avec l'ensemble des communes de la métropole. Un nouveau pacte métropolitain 2021-2026 a été posé avec pour objectif l'approfondissement du schéma actuel autour de services communs confortés et complétés.

Pour sa part, la ville de Saint-Herblain participe déjà au :

- o Système d'Information Géographique (SIG) métropolitain et du portail Géonantes, qui concerne la mise en commun des outils SIG de Nantes Métropole avec les Communes et la constitution d'un patrimoine commun de données géographiques,
- o La gestion documentaire et des archives qui visent à co-construire une gestion commune de l'information avec la mise en place et la gestion d'une solution d'archivage électronique,
- o L'animation des Autorisations des Droits des Sols (ADS) dans un contexte de mise en œuvre du PLUm, ce service commun concerne l'animation d'un réseau d'instructeurs,
- o Centre de Supervision Urbaine CSU,
- o Au centre de réception des appels institutionnels et organisation logistique (CRAIOL),
- o A l'animation du réseau de lecture publique,
- o A l'animation de la relation à l'usager afin de déployer à l'échelle de la Métropole, des synergies entre communes sur les différentes dimensions de la relation usagers,

A compter de 2024, la ville va adhérer à un nouveau service commun concernant l'insalubrité et ainsi mieux répondre à ses obligations.

L'Impact financier pour la ville en 2024 serait de 149 719 € (dépenses courantes et charges de personnel) soit + 70 % par rapport à 2023. Ce montant pourra être revu à la hausse dans les années à venir en fonction de la montée en puissance des services communs.

- **Des recettes fiscales en hausse, alors même que la ville n'a pas augmenté ses taux depuis plus de 10 ans** : en effet, si l'inflation a un fort impact sur nos dépenses de fonctionnement elle a également un impact important dans la dynamique fiscale. En effet, trois variables peuvent induire une augmentation de cette recette : augmentation du nombre de bâtiments soumis à la fiscalité (construction de logements, de bâtiments économiques...), revalorisation des valeurs locatives et enfin majoration du taux d'imposition. Pour la ville de Saint-Herblain, la dynamique provient essentiellement de la revalorisation des valeurs locatives

puisqu'en 2023, le taux a atteint 7.1 % après 3.4 % en 2022 et une estimation à 4.8 % en 2024. Tout comme en 2023, le gouvernement n'a pas souhaité plafonner la révision forfaitaire dans la Loi de Finances 2023, l'indexation des bases fiscales sur l'inflation devrait être de + 4.8 % en 2024.

Toutefois, les difficultés rencontrées par le secteur de l'immobilier, avec un recours à l'emprunt rendu compliqué pour les particuliers et les entreprises (effet taux important notamment) ainsi que l'application à venir de la loi sur le Zéro artificialisation Nette des sols, laisse à penser que la dynamique des nouvelles constructions va diminuer dans les années à venir, rendant moins dynamique la fiscalité qui représente plus de 50 % de nos recettes de fonctionnement.

- La prise en compte de la transition écologique à tous les niveaux et notamment en matière de numérique responsable avec la prise en compte de la REEN (loi Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) et le passage du seuil de 50 000 habitants qui va obliger la ville à développer une stratégie numérique responsable intégrée au rapport de développement durable qui sera présenté lors d'un conseil municipal sur le second semestre 2024 et d'achat durable conformément à la loi AGECL (loi anti gaspillage pour une économie circulaire) en travaillant sur l'ensemble des achats concernés en lien avec nos partenaires (Nantes Métropole et Réseco entre autres)

Les orientations générales (base comptes administratifs projetés) :

Dans ce contexte qui reste encore incertain et qui impacte nécessairement les habitants et usagers, la Ville fait le choix de maintenir une dynamique de soutien au territoire en poursuivant l'ancrage de ses politiques publiques dans des valeurs de solidarité et de proximité et en poursuivant un programme d'investissement ambitieux, tout en contribuant à l'effort de sobriété.

A noter que les prévisions 2024 intègrent un changement de périmètre concernant les agents affectés au CCAS et qui modifie la structure du budget. En effet, jusqu'en 2023, le personnel était ville et faisait l'objet d'une refacturation partielle au CCAS, le tout compensé par une subvention de fonctionnement. A compter de 2024, le personnel sera affecté directement au CCAS, il n'y aura donc plus de refacturation cela induit une baisse des recettes villes, une baisse des charges de personnel et une augmentation de la subvention car l'ensemble des dépenses est dorénavant transféré au CCAS (fluctuants / assurances notamment)

Une section de fonctionnement dynamique aux services des habitants

En matière de **recettes de fonctionnement** les projections financières ont été réalisées avec des taux de fiscalité stables sur la période mais en tenant compte de la baisse de livraison de nouveaux logements passant en moyenne annuelle de 430 à 290 (en se basant sur les permis de construire délivrés jusqu'en septembre 2023 et en retenant des hypothèses de revalorisation des bases fiscales en lien avec celles de l'inflation comme précisé ci-avant (4.8 % en 2024 et 2.5 % en 2025).

Entre 2020 et 2024, les recettes réelles de gestion courante progresseraient en moyenne de + 1.8 % par an. Les dotations de l'Etat connaîtraient une baisse moyenne de -1 % alors que la fiscalité directe augmenterait en moyenne de 3.7 % / an.

Au-delà, les hypothèses retenues pour l'évolution des recettes réelles de fonctionnement jusqu'à la fin du mandat sont plutôt de l'ordre de la stabilité voire d'un léger retrait en retenant l'hypothèse d'une dynamique moindre des recettes fiscales mais également des droits de mutation en nette baisse depuis 2021 (en moyenne 20 % / an) et arrivant à la fin du mandat avec des dispositifs à renouveler notamment avec la métropole.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont prévues avec une croissance de + 5.2 % en moyenne par an entre 2020 et 2024. Pour les années suivantes, la ville anticipe, après 3 années de forte augmentation (+ 4.2 % en 2021 / + 8.2 % en 2022 et + 3.9 % en 2023), toujours une croissance en 2024 (+4.4%) puis une relative stabilité des dépenses à compter de 2025, la dynamique est ainsi estimée à + 3.2 % en moyenne par an entre 2023 et 2026, mais bien évidemment soumise à de nombreux aléas conjoncturels.

S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement sur l'année 2024, la ville va être une nouvelle fois fortement impactée par des éléments exogènes : l'augmentation des fluides du fait d'un compte administratif projeté en 2023 plus faible qu'anticipé notamment grâce à l'opération de revente d'énergie de la métropole fin 2022 qui a eu un impact sur le tarif 2023 (CA 2021 : 1 126 K€ - CA 2023

estimé : 1 815 K€ (contre 2 546 K€ au ROB l'an dernier)) mais avec une projection 2024 de 2 162 K€ soit une augmentation de + 347 K€. Le niveau d'inflation devrait rester élevé compte tenu du contexte géopolitique avec un impact direct sur la trajectoire de nos dépenses courantes (+ 9.43 %).

Pour limiter l'impact de l'inflation sur les usagers et maintenir une trajectoire budgétaire soutenable, la ville initie des axes de travail visant des économies qui doivent permettre de contribuer durablement à la sobriété et la nécessaire transition. Ces axes d'économie peuvent être de plusieurs natures : plan de sobriété énergétique, diminution ou report exceptionnel de certaines dépenses, ou encore achats d'occasion ou allongement de la durée d'utilisation des biens.

Un programme d'investissement ambitieux en soutien au territoire

A ce jour, la prospective financière prévoit un **programme d'investissements de 131.8 M€ sur la période 2020-2026** qui a été revu à la hausse, par l'effet notamment de l'inflation, de décalage et d'ajustement de certaines opérations. En effet, compte tenu de la situation actuelle au regard de l'augmentation des coûts et des difficultés d'approvisionnement des entreprises, des ajustements ont été proposés sans pour autant diminuer les ambitions autour de l'impact écologique, qui restent le socle de la politique d'intervention sur les investissements.

Malgré ces adaptations nécessaires au regard de la conjoncture, le programme d'investissement reste très ambitieux et vient accompagner les besoins liés à l'évolution du territoire et des services publics.

Les investissements sont structurés autour de 4 thématiques permettant de mieux identifier les efforts consentis par la ville sur les différents champs d'action :

- La maintenance courante (14.22 M€),
- Les achats de matériels, véhicules, mobilier (15.99 M€),
- Les obligations réglementaires liées à l'ADAP (accessibilité) et le décret tertiaire (6.52 M€),
- Les projets par politique publique (Education, Jeunesse, Sports, Action socioculturelle, Ville nature, Espaces publics, Patrimoine, Développement urbain, Administration générale, Vie associative, Solidarité, Culture : 95.06 M€).

A noter que dorénavant, la PPI ne retient plus d'enveloppe de provision pour permettre d'anticiper les hausses de coûts sur la durée du mandat car les opérations ont fait l'objet d'ajustements en fonction des connaissances actuelles.

Plus globalement, la PPI montre une enveloppe moyenne annuelle estimée à 18.8 M€ qui représente un effort d'investissement important pour notre collectivité afin de répondre aux enjeux d'une ville verte et solidaire, avec un effort important sur la fin de mandat (moy 2020-2022 : 13.4 M€ / moy 2023 – 2026 : 22.9 M€)

Au programme des investissements pluriannuels sur le mandat sont notamment envisagés aujourd'hui (hors finalisation des opérations déjà lancées en 2020 (notamment complexe sportif de l'Orvasserie, Vigneau, GS des Buzardières, GS Auriol, Onyx, Multi-accueil de Bellevue...) :

- La conversation verte de la flotte automobile y/c bornes électriques,
- L'accompagnement à l'évolution des usages numériques (télétravail, visioconférence, numérique dans les écoles, accompagnement des usagers) et l'intégration de la cyber sécurité,
- La maintenance courante des bâtiments communaux et des espaces extérieurs,
- La mise en œuvre de l'accessibilité des équipements de la ville (bâtiments et espaces publics,
- L'optimisation énergétique des bâtiments dans le cadre du décret tertiaire : audits énergétiques, installations d'équipements plus performants (chaudières, luminaires...), opérations ciblées sur les bâtiments énergivores (groupes scolaires, Hôtel de ville),
- La construction de nouveaux équipements : cuisine centrale intercommunale, nouvelle école sur le site de la Pâtissière, nouveau gymnase, deux terrains d'insertion pour les populations migrantes, boulodromes, skate Parc,
- La poursuite de l'adaptation des bâtiments et lieux publics à l'évolution des usages : groupes scolaires, centres socio culturel, Hôtel de Ville, cimetières,

- L'aménagement d'espaces publics plus particulièrement sur le cours Hermeland, les rives de Loire, le parc de la Gournerie, le parc de la carrière, l'installation de parcours sportifs et de city stade, la création d'îlots de fraîcheur dans les écoles et les crèches.

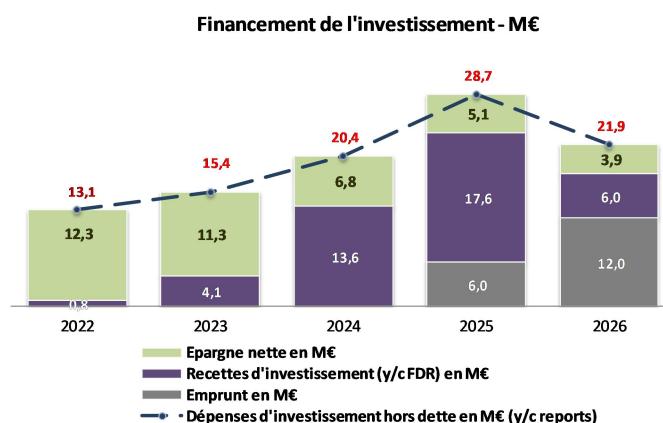
Financement de l'investissement

Pour financer ce programme d'investissement ambitieux la ville va poursuivre sa recherche accrue de subventions d'investissement auprès de ses partenaires (Etat, Département, Région, Nantes Métropole, Europe) et s'inscrire dans la nouvelle enveloppe des fonds verts proposée par la loi de finances 2023, elle anticipe un niveau de subvention d'investissements prévisionnels sur la période 2023 à 2026 à hauteur de 8.07 M€ (la ville ayant déjà perçu 6.3 M€ depuis le début du mandat).

Sur cette même période, Il est envisagé de percevoir le FCTVA à hauteur de 9.4 M€ en intégrant les dépenses d'espaces publics à compter de 2024 puisque le projet de loi de Finances prévoit leurs réintégrations par contre les dépenses de logiciels restent exclues (la ville ayant déjà perçu 5.0 M€ depuis le début du mandat).

Elle pourrait mobiliser son épargne nette pour 27.1 M€ sur la période 2023 - 2026 et pourrait compléter son besoin de financement par un recours modéré à l'emprunt pour 18.0 M€ en complément du prélèvement sur le fonds de roulement disponible.

A noter que la ville a adhéré fin 2023 à l'Agence France Locale. Il s'agit d'une banque qui officie seulement auprès des collectivités et de fait oriente ses financements vers des projets locaux.



FOCUS sur l'endettement de la ville

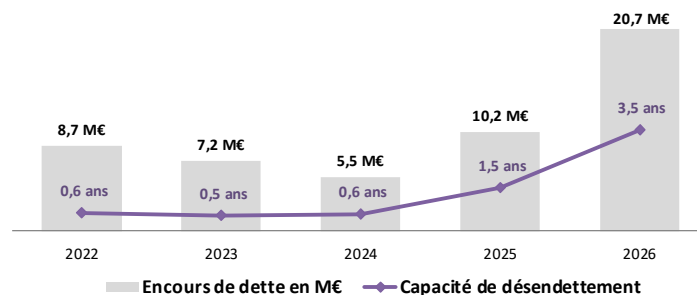
La ville retient un profil à taux fixe sur 15 ans avec un taux fixe à 4.5 % à compter de 2025.

La gestion saine et rigoureuse de la ville de Saint-Herblain doit permettre de maintenir des ratios acceptables tout au long du mandat notamment en matière d'endettement et ce couplé à un programme d'investissement très ambitieux allant jusqu'à 131.8 M€ sur la période 2020 – 2026.

La ville va donc poursuivre son désendettement en 2024 avec un encours de dette à 5.5 M€ et une capacité de désendettement inférieure à une année en 2024.

En projection, la capacité de désendettement reste plus qu'acceptable ne dépassant pas les 5 ans (sous réserve notamment du maintien des financements extérieurs de nos partenaires)

Evolution de l'endettement



LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

Ainsi, les orientations retenues pour l'année 2024 reposent sur des choix raisonnés de poursuivre le soutien au territoire dans un contexte néanmoins fortement inflationniste mais résolument tourné vers la transition.

- Les dépenses réelles de fonctionnement seraient en hausse de **2.9 %** par rapport au budget primitif de 2023.
 - Une légère baisse de -0.5 % des charges de personnel (du fait du transfert du personnel vers le CCAS – hors cet effet, l'augmentation serait de + 7 %)
 - Une hausse de 7.8 % des charges de fonctionnement des secteurs,
 - Une hausse de 29.9 % des subventions et participations,
 - Une baisse de 11.1 % des charges financières.

- Des recettes réelles de fonctionnement qui progresseraient de **1.3%** par rapport au budget primitif de 2023.
 - Stabilité des taux de fiscalité votés par le Conseil Municipal, compte tenu de l'engagement pris sur le mandat, malgré une revalorisation nationale des bases fiscales estimée à + 4.8 %,
 - Avec une évolution des tarifs municipaux dans la limite de l'inflation 2023,
 - Une baisse des droits de mutation,
 - Une dynamique ralentie du fait du transfert du personnel CCAS et de l'arrêt de la refacturation soit – 2.6 M€.

- Un programme d'investissement de 21.74 M€ (hors reports de crédits)